



**HAL**  
open science

## MALAISE DANS LES PRISONS FRANÇAISES

Jean-Philippe Melchior, Omar Zanna

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Melchior, Omar Zanna. MALAISE DANS LES PRISONS FRANÇAISES: UNE ETHIQUE PROFESSIONNELLE EN PORTE A FAUX FACE A LA RADICALISATION. Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, 2019. hal-02382767

**HAL Id: hal-02382767**

**<https://hal.science/hal-02382767>**

Submitted on 27 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# MALAISE DANS LES PRISONS FRANÇAISES

## UNE ETHIQUE PROFESSIONNELLE EN PORTE A FAUX FACE A LA RADICALISATION

JEAN-PHILIPPE MELCHIOR & OMAR ZANNA

« Les prisons françaises sont devenues un des lieux – pas le seul, mais un lieu important – de radicalisation islamiste et de recrutement d’individus susceptibles de basculer dans la violence terroriste ». Tels sont les propos du député Guillaume Larrivé dans un rapport sur l’Administration Pénitentiaire réalisé en 2014 à la demande de l’Assemblée Nationale<sup>1</sup>. Fantasma ou réalité, cette radicalisation islamiste au sein des prisons françaises associée aux attentats perpétrés sur le territoire au nom de l’islam ces 20 dernières années interroge le rôle contemporain de la prison.

Cette série d’attentats n’est pas sans conséquence sur l’administration pénitentiaire, tenue plus que jamais – par les responsables politiques notamment – à prendre à bras le corps les personnes radicalisées ou susceptibles de l’être. En témoigne la mise sur pied, en janvier 2016, dans certaines prisons, de programmes de déradicalisation<sup>2</sup>. Dans la même veine, mais dans une perspective de prévention, les établissements pénitentiaires sont également fortement incités à la vigilance. Les surveillants, comme tous les professionnels travaillant de près ou de loin avec les détenus sont sollicités par leur hiérarchie pour détecter des signes de radicalisation - sans nécessairement avoir pris le temps de définir la notion. Il ne suffit pas, en effet, « *d’avoir un tapis de prière et un coran dans sa cellule pour être un dangereux prosélyte* », résume le directeur d’une prison francilienne (*Le Monde*, janvier 2016). Aussi, avant de solliciter les professionnels à faire état de signes de radicalisation *intra-muros*, faut-il encore tenir compte de la charge morale que suscite ce terme dès lors qu’il est réapproprié – souvent transformé - par les médias et les politiques publiques. Afin de lutter contre le terrorisme, différentes institutions ont utilisé dans l’urgence cette notion fourre-tout , buzzword diraient Coolsaet, Rik et al<sup>3</sup>, pour concevoir des dispositifs à dessein d’identifier et de réprimer les fondamentalistes présents sur le territoire français<sup>4</sup>. C’est particulièrement vrai en prison, puisque comme nous le verrons, les surveillants, les intervenants extérieurs ou encore les travailleurs sociaux sont, pour ainsi dire, sommés d’identifier les détenus en *voie de radicalisation*. Or les témoignages que nous avons recueillis dans le cadre de deux récentes

---

<sup>1</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/budget/plf2015/a2267-tVI.pdf>

<sup>2</sup> Bronner, G. (2019). Déchéance de rationalité, Grasset.

<sup>3</sup> Coolsaet, Rik et al., « Jihadi Terrorism and Radicalisation Challenge : European and American Experiences », Éditions Ashgate : Surrey, 20 11

<sup>4</sup> Trois plans anti-terroristes et de lutte contre la radicalisation renforçant le renseignement pénitentiaire ont été mis en place ces quatre dernières années (2014, 2016, 2018).

recherches, indiquent que ces professionnels se sentent démunis vis-à-vis de cette « commande venue d'en haut ». Après avoir montré combien cette notion peine à faire consensus également chez les scientifiques (1) et présenté les démarches adoptées sur nos deux terrains d'enquête (2), nous voudrions ici rendre compte de ce malaise en prison qui visiblement met à mal l'éthique professionnelle (3).

## 1. Ce que « radicalisation » veut dire pour les sciences sociales

L'usage de la notion de radicalisation en sciences sociales, contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'est pas récent. Elle est bien antérieure aux attentats perpétrés contre l'Occident à partir des années 2000. En France, on peut remonter jusqu'aux années 1960 pour retrouver des traces de ce terme dans l'étude des mouvements sociaux, des mouvements politiques et syndicaux en particulier en histoire, en sociologie politique et en sciences politiques. Mais son usage est très limité jusque dans les années 1980 et il faut attendre les années 1990, pour que le terme structure réellement les publications.

Selon Xavier Crettiez, la radicalisation est « l'adoption progressive et évolutive d'une pensée rigide, vérité absolue et non négociable, dont la logique structure la vision du monde des acteurs, qui usent pour la faire entendre de répertoires d'actions violents, le plus souvent au sein de structures clandestines, formalisés ou virtuelles, qui les isolent des référents sociaux ordinaires et leur renvoient une projection grandiose d'eux-mêmes »<sup>5</sup>. Citant McCauley, Isabelle Sommier définit cette notion comme « le changement de croyances, de sentiments et des comportements dans des directions qui justifient de manière croissante la violence entre les groupes et exigent le sacrifice pour la défense de l'in-group »<sup>6</sup>. Pour Farhad Khosrokhavar, spécialiste de l'islam, ce terme désigne « le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique social ou religieux contestant l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel »<sup>7</sup>. Afin de préciser l'approche processuelle de la radicalisation, Xavier Crettiez propose trois caractéristiques : une dimension évolutive, l'adoption d'une pensée sectaire, l'usage de la violence armée. Toutes ces propositions convergent vers une définition commune de la radicalisation, où le critère de l'adoption d'une idéologie fondamentaliste

---

<sup>5</sup> Crettiez X., « Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent », *Revue française de science politique* 2016/5 (Vol. 66), p. 712.

<sup>6</sup> Sommier I. "Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuum et lignes de fracture." *Lien social et Politiques* 68 2012, p. 16

<sup>7</sup> Khosrokhavar F. (2014), *Radicalisation*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, p. 8.

et/ou extrémiste ne suffit pas à caractériser la radicalisation. Le recours au critère de la violence comme répertoire d'action politique apparaît essentiel.

D'autres chercheurs considèrent, implicitement ou non, que la radicalisation est plus large que l'action violente, ce qui n'est pas sans provoquer une certaine ambiguïté. Ainsi pour Sylvie Ollitrault, « La notion de radicalisation (...) peut s'avérer problématique pour les chercheurs en sciences humaines et sociales eux-mêmes. Telle qu'elle est couramment employée, elle désigne en effet à la fois le fait d'avoir des opinions ou des pratiques considérées comme radicales, notamment religieuses (on parle alors d'« intégrisme » ou de « fondamentalisme »), et le fait de commettre des actes violents (ou « terroristes »). Or, bien sûr, l'un n'implique pas l'autre. »<sup>8</sup>. Elle considère néanmoins que le concept permet d'explorer la piste continuiste du recours à la violence, c'est-à-dire la manière dont un engagement ordinaire peut devenir progressivement violent. Pour lever toute ambiguïté, Samir Amghar qui n'a eu de cesse de distinguer empiriquement les différentes formes d'islam militant, associe le qualificatif « violent » à celui de radicalisation<sup>9</sup>.

Gérard Mauger est, quant à lui, plus critique vis-à-vis de la notion dont il déplore l'usage malheureux pour une série de raisons. Il reproche par exemple à ces perspectives de plaquer une hypothèse continuiste sur le terrorisme jihadiste alors que la plupart des terroristes français n'ont jamais été des musulmans modérés ayant basculé progressivement dans la violence, mais sont plutôt entrés directement et rapidement dans la mouvance jihadiste. Par ailleurs une approche du recours à la violence par le concept de radicalisation tend, selon lui, à amalgamer des mouvements politiques ayant des idéologies diamétralement opposées : violence d'extrême gauche et violence jihadiste ne sauraient être confondus car ils sont porteurs de projets de société que tout oppose<sup>10</sup>. On peut étendre cette critique au sein même du champ religieux et en particulier du salafisme. Le salafisme couvre en effet un large spectre de sensibilités politiques qui vont du salafisme prédicatif ou quiétiste (*salafiyya al-da'wa*), socialement conservateur, politiquement mou, et dont l'action se fonde sur la formation religieuse, au salafisme révolutionnaire (souvent désigné par *al-salafiyya al-jihadiyya*), prônant des actions directes aux accents tiers-mondistes<sup>11</sup>. Salafis quiétistes et salafis révolutionnaires se considèrent comme des ennemis et sont pourtant régulièrement

---

<sup>8</sup> Ollitrault S., Simelin J. (2016). « Comprendre la radicalisation », interview pour le journal du CNRS, propos recueillis par Stéphanie Arc. <https://lejournal.cnrs.fr/nos-blogs/face-au-terrorisme-la-recherche-en-action/comprendre-la-radicalisation>, consulté le 12/04/2017.

<sup>9</sup> Amghar S. (2011). *Le salafisme d'aujourd'hui. Mouvements sectaires en Occident*, Paris : Michalon.

<sup>10</sup> Mauger, G. (2016). Sur la « radicalisation islamiste ». *Savoir/Agir*, 37,(3), 91-99. doi:10.3917/sava.037.0091.

<sup>11</sup> Amghar, S et Zegnani S. (2017). In Dortier J.F., Testot L. *De quoi le salafisme est-il le nom ? La religion. Des origines au IIIe millénaire*, Paris : Editions Sciences Humaines.

confondus. Si les deux mouvements ont pour projet l'application de la chaaria, les premiers n'ont pas de velléités vis-à-vis des pays occidentaux. Ils prônent le retrait politique et refusent toute forme de rébellion en occident ou dans les pays musulmans. Les seconds quant à eux appellent aux armes et justifient théologiquement le terrorisme. Mentionnons pour finir ce tour d'horizon également la controverse largement médiatisée opposant Gilles Keppel et Olivier Roy, le premier défendant une radicalisation de l'islam tandis que le second soutenant une islamisation de la radicalité.

## **2. Maisons d'arrêts et EPM comme terrains d'enquête**

En novembre 2015, suite aux attentats du Bataclan, Alain Fuchs, Directeur du CNRS, lançait l'appel à projets scientifiques « Attentats-recherche » à l'ensemble de la communauté scientifique<sup>12</sup>. Forts de nos connaissances de longue date du milieu carcéral (Zanna, 1999, 2003, 2004, 2005, 2010 ; Melchior & Zanna 2015, 2019), nous avons réuni un *consortium* pluridisciplinaire (sociologues, psychologues et historiens) pour répondre à cette urgente nécessité de comprendre (Lahire, 2016). Notre proposition de recherche – qui a été retenue (Zanna, Melchior & Zegnani, 2017) – suggérait alors de rendre compte du processus de conversion religieuse en œuvre en prison.

Pour avoir un aperçu de ce phénomène de conversion parfois radicale, nous avons, en 2016 et 2017, réalisé une enquête dans deux prisons de l'Ouest de la France. La méthodologie a consisté à réaliser des entretiens approfondis auprès de 2 aumôniers (protestant et musulman), de 3 agents du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), de 5 enseignants exerçant en milieu pénitentiaire, d'un coordinateur des activités culturelles d'un établissement pénitencier et de 10 membres des associations qui œuvrent en prison.

Pour vérifier la pertinence des analyses faites à partir de ces entretiens, nous avons réalisé, à l'occasion d'une formation sur l'éthique et la reconnaissance professionnelle, des observations et une enquête par questionnaire dans un Etablissement pour mineur (EPM) de l'Ouest de la France. La formation en question s'est déroulée en 2018 les 3, 4 et 5 octobre, à l'adresse de 59 professionnels, hommes (39) et femmes (20), surveillants, éducateurs, enseignants, psychologues, directrice... âgés.es de 31 à 60 ans (relevant de l'administration pénitentiaire, de la Protection judiciaire de la jeune (PJJ) et de l'Education Nationale avec comme projet d'amener les participants à trouver un *modus vivendi* acceptable pour mener à

---

<sup>12</sup> <http://cnrsinfo.cnrs.fr/intranet/actus/151118-appel-alain-fuchs.html>

bien leur mission respective dans ces structures qui ont fait couler beaucoup d'encre au moment de leur création. En témoigne l'attitude des éducateurs de la PJJ : « *La fermeture n'est pas compatible avec l'éducation* » était en effet leur position à l'annonce de la loi Perben de 2002, relative à la création des EPM. Dans le même esprit, en 2007, au moment de l'ouverture du premier EPM à Lavaur, dans le Tarn, les éducateurs de la PJJ se mettent en grève pour manifester leur refus d'« être confondus avec des matons »<sup>13</sup>. Depuis ce sont 6 EPM qui ont ouvert leur porte pour accueillir 360 jeunes âgés de 13 à 18 ans. Avec le temps, et à défaut de mariage, éducateurs et surveillants - auxquels viennent s'adjoindre les enseignants de l'éducation nationale – trois corps de métier aux histoires distinctes sont *cahin-caha* passés du stade de la cohabitation à celui du tandem à trois pour avancer de concert dans la prise en charge de ces jeunes. Mais *rouler* à trois nécessite de la coordination qui passe par une éthique commune, une reconnaissance mutuelle et une compréhension *a minima* des contours des métiers de chacun. Réfléchir sur ce que surveiller, éduquer et enseigner veut dire - tout en tenant compte des injonctions de l'institution pénitentiaire à procéder à un repérage systématique des hypothétiques conversions religieuses -, montrer en quoi chacun de ces trois métiers exercés au sein d'un EPM est toujours consubstantiel des deux autres, développer la pluralité interprétative pour s'ouvrir au monde des autres, ont été les thématiques de cette formation. Structurée autour de scénarios pédagogiques mouvants, la formation a été l'occasion d'un travail de réflexivité sur les prérogatives et les zones de recouvrement des trois métiers.

Tous les acteurs interviewés et questionnés dans le cadre de ces deux terrains d'enquête, chacun dans leur domaine d'intervention, côtoient quotidiennement les détenus. Ils sont parfois amenés à identifier les changements dans les comportements, les discours, les relations traduisant l'engagement dans un processus de conversion en détention. Ces personnes ont été sollicitées pour s'exprimer sur le repérage et l'analyse des changements, la perception des causes de la radicalisation violente, leur définition du terme de radicalisation et leurs réponses en tant que professionnels.

Au-delà des représentations, la mesure d'un phénomène social nécessite d'en définir les contours. Une recherche sur la religion en milieu carcéral n'échappe pas à cette indispensable

---

<sup>13</sup> Stéphane Thépot, *Le Monde*, 13 juin 2007 : p. 14.

délimitation, elle-même sous-tendue par des choix qui ne sont jamais neutres. Des déclarations ne peuvent se substituer à des faits qu'elles peuvent banaliser, minorer ou encore amplifier. Ces précautions épistémologiques posées – expérimentées dans nos précédentes recherches en milieu carcéral<sup>14</sup> –, et donc loin des préjugés, des pressions médiatiques et idéologiques qui entravent bien souvent l'analyse de la conversion et / ou de la radicalisation religieuse en prison, nous sommes allés à la rencontre, non de ces individus qui font le *choix* de la conversion religieuse (plus ou moins radicale) une fois placés à « l'ombre de la république »<sup>15</sup>, mais de toutes ces personnes qui gravitent autour d'elles avec le projet de comprendre la manière dont ces professionnels s'accommodent des attentes de l'institution en matière de repérage des personnes radicalisées sans dévoyer leur éthique.

Encore un point méthodologique, au regard de la faiblesse du corpus des questionnaires, nous avons souhaité rompre avec toute prétention quantitative ou statistique, même si ces données contribuent à la présentation du problème, pour se centrer sur une perspective compréhensive et qualitative.

### **3. Ce que « radicalisation » veut dire pour les professionnels œuvrant en prison**

A partir des propos des personnes rencontrées sur ces deux terrains d'enquête, nous souhaitons montrer combien la notion de radicalisation est problématique pour les professionnels ou les personnes habilitées à rencontrer les détenus et de quelle manière la confrontation à cette question est susceptible de mettre en porte à faux les éthiques professionnelles.

#### ***La radicalisation : quelle définition ?***

Les entretiens révèlent d'emblée des professionnels peu à l'aise avec ce substantif, pour le moins impressionnant, tant il est chargé symboliquement depuis deux décennies. Pour certains d'entre eux il y aurait « un petit côté mode » dans l'utilisation de ce terme. Pour autant, quelques éléments sont associés au processus de radicalisation qui est présenté comme pas ou peu visible.

---

<sup>14</sup> Melchior, J.-Ph. & Zanna, O. (2015). « Travailler et vivre dans les nouvelles prisons », in D Cholet, *Les nouvelles prisons*, Rennes : PUR, pp. 267-337. Zanna, O. (2010). « Un sociologue en prison », in *Nouvelle Revue de psychosociologie*. Zanna, O. & Lacombe, Ph. (1999). « Les activités sportives en milieu carcéral : le cas des mineurs de la maison d'arrêt de Brest », *Agora Débats/Jeunesses*, Injep, n° 18, avril, pp. 107-121. Zanna, O., & Lacombe, Ph. (2003). « Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral », *Agora Débats/Jeunesses*, Injep, n° 33, pp. 50-64. Zanna, O. (2004). « Socialisation et représentation différentielle du droit chez les mineurs incarcérés », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n° 2, pp. 207-226.

<sup>15</sup> Mercurio, S. *À l'ombre de la République*, Éditions Montparnasse, 2013.

En premier lieu, c'est quand l'emprise mentale s'opère par la soumission des individus à un discours qui ne peut être ni critiqué, ni amendé. Le radicalisme religieux est en conséquence qualifié de mouvement sectaire dans la mesure où il extrait la personne de son milieu et la reformate à son image. Totalement assujettis à la représentation du monde défendue par ce courant, les individus ne réaliseraient pas ce qui peut se passer ensuite. Le processus se traduirait par un prosélytisme agressif. Enfin, est alléguée la « coloration religieuse » pour justifier les actes barbares. Pour donner la mesure de cette emprise mentale, une conseillère du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) convoque la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) dont les cadres venus assurer des formations ne croient pas à la réhabilitation de ces personnes qui, une fois radicalisées, ne pourraient revenir à une vie normale. Position difficile à admettre pour les conseillers du SPIP dans la mesure où elle annihilerait leur mission.

Une coordinatrice donne une définition plus large de la radicalisation puisqu'elle y inclut des formes religieuses qui n'ont pas forcément quelque chose à voir avec la violence et le terrorisme : « Pour moi un catho anti-IVG, anti-divorce, contre le mariage pour tous, c'est un radical. La radicalisation, c'est une religion quelle qu'elle soit, poussée à son extrême et avec une vie religieuse qui prend le pas sur la vie civile et la réalité sociale. Une bulle qui empêche de vivre vraiment en tenant compte de la société telle qu'elle existe ». Sa définition correspond, à bien des égards, à une déviance religieuse par rapport aux normes dominantes peut-être laïques.

Les données recueillies grâce à l'enquête par questionnaire réalisée auprès de l'ensemble des agents de l'EPM permettent de mieux prendre la mesure de l'hétérogénéité des approches de la radicalisation chez les professionnels. En effet, à la question ouverte « comment définissez-vous la radicalisation ? », les propositions vont tous azimuts. Notion fourre-tout, nous l'avons dit, depuis les attentats du 11 septembre notamment, souvent associée, sinon confondue, au djihadisme, salafisme, islamisme, fondamentalisme islamique... elle peine à être circonscrite dans un périmètre de sens dans le milieu scientifique. Rien donc d'étonnant à ce que le discours indigène soit encore moins unanime sur sa définition. Cela dit, au-delà du brouillard sémantique, à la relecture des 43 réponses à cette question, deux tendances se dégagent.

Il y a celles et ceux pour qui la radicalisation renvoie à « un processus de changement et de basculement vers un fanatisme religieux pouvant conduire à des passages à l'acte violent »... à l'« intégrisme religieux qui conduit à l'utilisation de la violence pour faire entendre ses idées »... On retrouve ici une association classique et rapide entre radicalisation et passage à l'acte violent.

Pour d'autres, ce phénomène se manifeste par une forme d'emprise conduisant à un repli sur soi. Cela se traduit par des "visions restrictives du monde, repli sur soi où l'autre n'existe pas". Comme nous avons pu l'entendre lors de nos visites en prison, ces attitudes se concrétisent également par un « changement de comportements surtout à l'égard des femmes », mais aussi une réduction, voire un refus d'adresser la parole aux détenus d'autres confessions et surtout à ceux n'ayant pas de confession. Dans ce dernier cas, pour se justifier, les personnes « dites radicalisées » incriminent une société française sécularisée, trop laïque, partisane du matérialisme athée (c'est-à-dire faillible là où le religieux serait fiable et fort).

L'absence de consensus au sujet de la définition du terme radicalisation peut être analysée à l'aune des attentes de l'institution pénitentiaire sommant de plus en plus le personnel à faire remonter toute suspicion de conversion islamique susceptible d'évoluer vers une radicalisation. Prudent et parfois critique à l'égard des encouragements de l'institution à étiqueter les comportements des personnes détenues, le personnel oscille entre le souci de répondre aux injonctions et le souci de ne pas aller trop vite en besogne. S'appuyant sur leurs expériences, ils se présentent comme suffisamment réfléchis pour ne pas réagir dans la précipitation, ni tirer des conclusions trop hâtives.

### ***Les causes du phénomène de radicalisation***

Si la définition de la radicalisation est très éclectique, interrogés sur les causes du phénomène, les discours trouvent davantage de récurrence en révélant trois champs de possibles.<sup>16</sup>

Les causes les plus souvent citées (18/42) concerne la « misère socio-économique », le « manque d'informations, le défaut d'éducation, etc. »... la « perte de repères, l'éclatement de la cellule familiale »... le « manque de culture et de perspective de vie, l'exclusion »... « trop d'influences des médias »... Bref tous ces éléments sur lesquels les individus n'ont pas prise seraient, aux yeux des professionnels, à l'origine du glissement progressif vers l'exclusion. On retrouve ici les analyses de Farhad Khosrokhavar pour qui le radicalisme constituerait tantôt une manière originale de sacraliser la haine de la société produite notamment par les sentiments d'injustice sociale, de discrimination et d'exclusion économique, tantôt une réponse à un vide existentiel ou à une forme d'anomie ambiante. Le déclin des institutions de normalisation et de socialisation fait ici le lit de la déviance conduisant ainsi à accentuer la désillusion, la désaffiliation, le désespoir et le sentiment d'injustice sociale parmi les plus

---

<sup>16</sup> Dubet, F (2002). *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.

vulnérables. En absence de perspectives professionnelles et personnelles, certains détenus se tournent vers le radicalisme religieux.

Si la première raison évoquée met à l'index l'environnement, au sens large, la deuxième – sans doute conséquence de la première – met quant à elle davantage l'accent sur (le psychisme de) l'individu. Les références à l'emprise sont en effet récurrentes dans la bouche des professionnels : « être sous emprise »... « Personne sous l'emprise d'une pensée qui se sclérose dans son sens critique »... « Absence de réflexion individuelle au profit d'une pensée unique » reviennent souvent. Ici, les détenus dits « radicalisés » semblent déresponsabilisés dans la mesure où ils subiraient l'influence d'une religion toute-puissante et toute agissante sur des individus vulnérabilisés par le contexte socio-économique et politique du pays.

La troisième raison invoquée dédouane également les personnes radicalisées dans la mesure où leurs comportements sont imputés aux fréquentations intra-muros, agissant « comme un aimant ». En témoignent les propos des professionnels : « les mauvaises influences "... besoin de s'identifier à un groupe... "besoins d'exister aux yeux des uns ou des autres. ... "propagande et identification à un groupe". Cette configuration rappelle à bien des égards la théorie des groupes de référence ou bien encore la tendance au conformisme, associées respectivement aux noms de Robert King Merton et Solomon Asch. Pour l'un et l'autre, les opinions et les attitudes dépendent des différents groupes qui constituent l'environnement (les pairs notamment) social d'un individu.

Finalement, autant les propos au sujet des définitions sont diversifiés autant les causes sont, elles, beaucoup plus resserrées autour de trois raisons : la société, la faiblesse psychologique et l'enrôlement par le groupe.

Interrogés au sujet du niveau de formation reçu pour faire face aux éventuels signes de radicalisation (« Vous sentez-vous suffisamment formé pour repérer les processus de conversion ou de radicalisation ? »), 20 professionnels en conviennent, alors qu'ils sont plus nombreux (25) à affirmer que l'établissement offre les moyens, en formation et en information, suffisants pour faire face à ce type de changement.

L'éclectisme des réponses au questionnaire (aux questions ouvertes notamment) et la forte présence dans les discours recueillis lors des entretiens de l'adverbe « peut-être » marquant l'éventualité ou la probable vraisemblance d'une propension à la conversion islamique radicale traduisent la tendance à imaginer un possible engagement religieux inquiétant à partir

d'un fait ou d'un élément isolé – réel ou supposé (prière dans la cour de promenade, changement de tenue vestimentaire, soins du corps, poignée de main refusée à une intervenante parce que femme, lecture du Coran...). On retrouve ici un ensemble de processus qualifié par Giddens (1984) de double herméneutique ou le principe de la prophétie auto-réalisatrice par Rosenthal et Jacobson (1968) et Merton (1997) ou bien encore l'effet Pygmalion, démontré expérimentalement (Trouilloud & Sarrazin, 2003) et expliqué cognitivement en contexte éducatif (Hagège, 2017).

L'évocation des comportements des détenus sans leur parole reviendrait donc à initier, voire à renforcer, les processus de « labelling » (Becker, 1985) dont on sait qu'il peut avoir de réelles conséquences. Par ailleurs, dans la mesure où la conversion radicale est d'abord une affaire de relation – « on n'est jamais radical en soi mais toujours pour quelqu'un » (Bonelli, Carrié, 2018) – la prudence est de mise.

### ***Repérage de la radicalisation***

Sur l'ensemble des professionnels interrogés par questionnaire, deux tiers reconnaissent avoir été alertés par des signes laissant penser qu'un individu était en train de se radicaliser. On peut donc souligner l'importance du phénomène ou au moins de sa perception dans l'établissement étudié. Parmi ces signes de changement, ils désignent d'abord et majoritairement le changement de comportement (41 des répondants à cette question), le changement de l'apparence (24) et le changement de relations (23). Viennent ensuite le changement de tenue vestimentaire et le changement de registre de langue. D'autres situations sont mentionnées comme celle du changement de prénom (3 répondants l'évoquent), le placement d'affiches sur les murs, la lecture du coran en cellule, l'isolement ou la victimisation.

A la question de savoir si les professionnels ont eu des échanges avec leurs collègues à ce sujet, ils répondent oui très majoritairement (45). L'analyse de contenu des raisons énoncées par les agents montre que pour la moitié des répondants, il s'agit avant tout d'informer les autres voire de s'alerter, d'échanger et de croiser les regards. Dans ce registre de l'échange entre professionnels, est présent le souhait de vérifier si les autres ont la même perception que soi : "savoir si j'étais la seule personne à détecter ces changements", "pour vérifier mes impressions", "voir si tout le monde avait remarqué ces changements et réfléchir aux raisons

possibles", "nécessité de croiser les regards pour confirmer ou infirmer mon propre regard et écarter au mieux ladite radicalisation".

Plusieurs autres catégories de raisons, de moindre importance, sont explicitées. Pour 6 des professionnels ayant répondu au questionnaire, c'est le cadre légal en lien avec la nécessité professionnelle qui est évoqué. : "cadre professionnel oblige à rendre compte des évaluations des personnes détenues que nous avons à charge", "les obligations légales nous imposent d'en référer aux magistrats et à la hiérarchie", "c'est une de nos préoccupations, cela rentre dans nos missions", "obligation PJJ", "dans le cadre de mes activités professionnelles", "Parce que ça fait partie de la mission (équipe pluridisciplinaire)". 4 évoquent la transmission à la hiérarchie : "remonter l'information à la hiérarchie", "observation regroupée/ question de la transmission de nos inquiétudes aux autorités", "formation, signalement hiérarchique", "pour se mettre d'accord sur ce qu'on devait faire remonter à notre hiérarchie". 4 font référence à l'actualité : "thème très abordé actuellement (note, formation / actualité)", "parce que c'est d'actualité", "sujet d'actualité", "beaucoup de représentations, de méconnaissances sur le sujet, trop d'influences des médias". 4 évoquent l'importance d'un meilleur suivi : "pour un meilleur suivi", "pouvoir prendre en charge au mieux ce souci", "par inquiétude pour le jeune mais également pour sa famille puis enfin la société. Il fallait trouver une méthode d'approche et des moyens de l'en sortir.", "le suivi de la personne détenue". Et enfin 3 professionnels mettent en avant la question de la prévention.

Les rapports avec la hiérarchie sur cette question semblent moins soutenus que les échanges entre collègues. En effet, un peu moins des deux tiers ont effectué un signalement à leur hiérarchie et plus nombreux sont ceux qui ont eu des échanges avec elle au sujet de la problématique de la radicalisation. Les raisons des échanges avec la hiérarchie, énoncées par les agents interrogés, peuvent être regroupées en trois catégories : les nécessités professionnelles, un meilleur suivi et la prévention.

La catégorie « nécessités professionnelles », la plus importante (14), renvoie aussi bien au constat de pratiques professionnelles habituelles ("remontée d'informations dans les différents services", "parce que ça fait partie du travail. Pour ne pas être seul, faire remonter les infos.", "faire le lien", "signalement par observation, ordinateur sur le suivi de la personne en détention"... ) qu'à des obligations de service ("cadre obligatoire /échange informations", "des consignes suite à des observations d'autres professionnels", "nécessité professionnelle de

rendre des comptes. Cf cellule ad hoc", "obligation professionnelle", "cadre professionnelle. L'info doit être remontée"...).

Les catégories « prévention » et « meilleur suivi » sont nettement plus modestes avec pour chacune quatre énoncés explicites. Pour la première : "Pour prévenir la radicalisation", "prévention", "pour mettre en place des garde-fous", "car l'ambiance de la détention avait changé et le risque d'agression devenait trop important pour une certaine catégorie de personnes" ; pour la seconde : "l'âge des jeunes (13-18) nous impose de faire la part entre provocation et réalité", "mieux cibler l'individu afin de l'orienter dans le meilleur chemin", "sur la surveillance à apporter et le comportement à avoir", "Pour des jeunes dont l'administration avait des suspicions de radicalisation mais avec qui au quotidien l'équipe n'avait pas d'inquiétudes à ce sujet".

Enfin, et cela pose question, pour une bonne part de ces agents, les échanges avec la hiérarchie sont davantage vécus comme une obligation professionnelle que comme un moyen permettant de mieux accompagner les jeunes détenus. Ces nouvelles obligations professionnelles de signalement ou de remontée d'informations relatives à tel ou tel individu repéré comme possiblement en voie de radicalisation ne viennent-elles pas déstabiliser l'éthique professionnelle des agents ? On rappellera que l'éthique professionnelle peut être définie comme un ensemble de valeurs qui sous-tendent les pratiques professionnelles et qui leur confèrent du sens<sup>17</sup>. Certaines de ces valeurs déterminent ce que le professionnel doit respecter ou s'interdire de faire pour exécuter son travail convenablement, c'est-à-dire conformément à ses missions. Au cœur de l'éthique professionnelle, on trouve la représentation du travail bien fait. En ce qui concerne les acteurs éducatifs qui sont une part importante des interrogés, plusieurs valeurs essentielles dans le respect desquelles ils entendent travailler doivent être rappelées : la venue en aide aux détenus dont ils s'occupent, le respect de leur dignité, de leurs intérêts et de la confidentialité des informations, sans oublier la prise en compte de la souffrance des personnes. Dans les cas avérés de radicalisation, outre l'échange entre collègues à ce sujet, le signalement à la hiérarchie est pensé comme légitime par les professionnels et il ne provoque pas de conflit de valeurs chez eux. En revanche, dans les situations – les plus nombreuses – où l'incertitude domine, où les informations sont peu étayées, la transmission sinon contrainte du moins fortement conseillée de signalements à l'institution est susceptible de provoquer un malaise éthique parmi les

---

<sup>17</sup> Melchior J.-P. (2011), « De l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux », *Informations sociales*, n°167, pp. 123-130.

agents. En effet, alors qu'ils connaissent les effets de tout signalement pour les détenus (inscription du détenu dans un processus de classement « S »), ils peuvent se reprocher de ne pas avoir effectué les vérifications nécessaires, d'avoir trop rapidement qualifié de radicalisé un détenu nouvellement pratiquant et d'avoir négligé tout ou partie des valeurs énumérées ci-dessus comme la venue en aide ou le respect de la dignité. C'est alors que l'éthique professionnelle se retrouve en porte à faux.

## **Conclusion**

Les interprétations des transformations des corps, des comportements, du discours, des silences... des détenu-e-s sont sans cesse sujet à diverses interprétations. Le cas de ce jeune inscrit dans un processus de conversion, cité par un de nos interlocuteurs, est de ce point de vue archétypal. Quand ce jeune, persuadé qu'il ne peut différer le rituel de la prière, procède à la traditionnelle genuflection de la salat au moment et sur le lieu de la promenade, le surveillant interprète d'emblée cette prière inopportune comme un signe de possible radicalisation, alors que l'aumônier comprend qu'il s'agit là d'une méconnaissance des pratiques de la part du converti, ce que contestera peut-être un autre aumônier. Cette situation est exemplaire de la difficulté des professionnels de s'en remettre à une lecture fiable et objective des comportements et de leur changement. En effet, la forte présence dans les discours de l'adverbe « peut-être » laisse entendre qu'il y aurait très probablement une orientation idéologique/religieuse suspecte derrière un indice repéré. Cet adverbe apparaît comme le signe d'une représentation angoissée et suspicieuse de la réalité susceptible de conduire à l'étiquetage rapide des individus, un étiquetage lourd de conséquences pour eux. L'évocation des détenus sans leur parole et celles des autres professionnels reviendrait donc à renforcer les processus de « labelling » dont on sait qu'il peut avoir de réelles conséquences. C'est le principe même de la self-fulfilling prophecy théorisée par R.K. Merton reprenant à son compte le célèbre théorème de Thomas : "Si les hommes considèrent des situations comme réelles, alors elles le deviennent dans leurs conséquences". La question est alors posée de savoir de quel indice on parle et surtout de quelle manière il est souhaitable de l'analyser. En l'absence de réponse à cette question, l'institution place les professionnels face à des situations où l'éthique est fortement mise à mal. C'est la raison pour laquelle nous avons suggéré, dans le cadre d'une réponse à un appel à projet, le principe d'une confrontation raisonnée et régulière des points de vue des différents professionnels et intervenants (surveillants, conseillers du SPIP, aumônier...). Cela permettrait de construire une interprétation collective plus étayée, moins sujette aux biais cognitifs, et de limiter l'inflation

du « peut-être » dans ce cas dangereusement performatif. Il nous semble en effet urgent de former les professionnels qui œuvrent *intra-muros*, non seulement aux charges sémantiques des notions utilisées mais également aux effets de leurs postures, dire, regards, réactions en présence de personnes chez qui ils sont censés repérer des signes de radicalisation. Autrement dit, il s'agirait, d'une part, de développer leur esprit critique<sup>18</sup> et, d'autre part, de les inciter à prendre conscience que leurs façons de faire et d'être peuvent, dans certains cas, également participer à nourrir le processus de radicalisation.

## Bibliographie

- Amghar S. (2011), *Le salafisme d'aujourd'hui. Mouvements sectaires en Occident*, Paris : Michalon.
- Amghar S. et Zegnani S. (2017), in Dortier J.F., Testot L. *De quoi le salafisme est-il le nom ? La religion. Des origines au IIIe millénaire*, Paris : Editions Sciences Humaines.
- Becker H. (1985). *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Bonelli L. & Carrie F. (2018). *La fabrique de la radicalité*, Paris, Seuil, 2018.
- Bronner, G. (2019). Déchéance de rationalité, Grasset.
- Coolsaet, Rik et al., « Jihadi Terrorism and Radicalisation Challenge : European and American Experiences », Éditions Ashgate : Surrey, 20 11.
- Crettiez X., « Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent », *Revue française de science politique* 2016/5 (Vol. 66).
- Dubet, F (2002). *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
- Giddens, A (2010). *La constitution de la société*, Paris, PUF.
- Gauvrit N, & Delouée S (2019), *Des têtes bien faites : Défense de l'esprit critique*, Paris, Puf.
- Hagege, H (2017). « Méditer pour l'équité », *Éducation et francophonie*, 45(1), 2017, pp. 107-133.
- Khosrokhavar F. (2014), *Radicalisation*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- Mauger G. (2016), Sur la « radicalisation islamiste », *Savoir/Agir*, 37, (3).
- Melchior J.-Ph. (2011), « De l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux », *Informations sociales*, n°167, pp. 123-130.
- Melchior J-Ph & Zanna O. (2015), « Travailler et vivre dans les nouvelles prisons », in D. Cholet, *Les nouvelles prisons*, Rennes : PUR.
- Melchior J-Ph & Zanna O. (2019), « Travailler dans les nouvelles prisons françaises », *La Nouvelle Revue du Travail* (à paraître à l'automne).
- Mercurio S. (2013), *À l'ombre de la République*, Éditions Montparnasse.
- Merton R. K. (1957), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand
- Ollitrault S., Simelin J. (2016). « Comprendre la radicalisation », interview pour le journal du CNRS, propos recueillis par Stéphanie Arc. <https://lejournald.cnrs.fr/nos-blogs/face-au-terrorisme-la-recherche-en-action/comprendre-la-radicalisation>, consulté le 12/04/2017.
- Rosenthal R. & Jacobson L (1968). *Pygmalion à l'école*, Paris, Casterman.
- Sommier I. "Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuum et lignes de fracture." *Lien social et Politiques* 68 2012.

- Trouilloud D. & Sarrazin P (2003). « Les connaissances actuelles sur l'effet Pygmalion : Processus, poids et modulateurs », *Revue Française de Pédagogie*, (145), pp. 89-119.
- Zanna O. (2010), « Un sociologue en prison », in *Nouvelle Revue de psychosociologie*.
- Zanna O. (2004), « Socialisation et représentation différentielle du droit chez les mineurs incarcérés », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n° 2, pp. 207-226.
- Zanna O. & Lacombe Ph. (2003), « Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral », *Agora Débats/Jeunesses*, Injep, n° 33, pp. 50-64.
- Zanna O. & Lacombe Ph. (1999), « Les activités sportives en milieu carcéral : le cas des mineurs de la maison d'arrêt de Brest », *Agora Débats/Jeunesses*, Injep, n° 18, avril, pp. 107-121.
- Zanna O. & Melchior J.-Ph. (2019), « Vivre dans les nouvelles prisons françaises. Les effets ambivalents d'un nouvel environnement sur la vie des détenus », in Dargère C. & Héas S. (dir.), *Vivre la réclusion*, Paris : L'Harmattan.
- Zanna O. & Lacombe Ph (2005) « L'entrée en délinquance des mineurs incarcérés », in *Déviance et Société*, vol. 29-1, mars 2005 : p. 55-74.
- Zanna O. (2003). *L'Entrée en délinquance et la socialisation juridique des mineurs incarcérés. Analyse comparative entre des mineurs « français » et des mineurs « maghrébins »*, thèse de doctorat de sociologie, Université de Bretagne Occidentale.